Politique de remboursement

Considérant la nature des tarifs journaliers et des forfaits saisonniers, ceux-ci constituant des droits exigibles en vertu du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (C-61.1, r. 78) la loi sur les Zones d'Exploitation Contrôlée, la Zec Mitchinamecus se réserve le droit de limiter les modifications et remboursement de ces tarifs.

1.Principe général — Aucun remboursement

Toutes les ventes sont finales et aucun remboursement, échange ou crédit ne sera accordé, sauf dans les cas expressément prévus à la présente politique.

2. Forfaits — Aucun remboursement

Les **forfaits sont non remboursables**.
Une fois le forfait acheté, aucun remboursement, échange, crédit ou report ne sera accordé.

3. Tarifs journaliers — Aucun remboursement

Les **tarifs journaliers sont non remboursables**.
Une fois le tarif journalier acheté, aucun remboursement, échange, crédit ou report ne sera accordé.

4. Tarifs camping rustique et court-séjour — Aucun remboursement

Les **tarifs de camping rustique et de court-séjour sont non remboursables**.
Une fois le tarif de camping rustique ou court-séjour acheté, aucun remboursement, échange, crédit ne sera accordé.
Un report du tarif court-séjour au cours de la même saison peut être autorisé, si les circonstances le permettent et sous réserve de la disponibilité et de la capacité de la ZEC à effectuer ce report.

5. Articles promotionnels — Aucun remboursement

Une fois l'article promotionnel acheté, aucun remboursement, échange, crédit ou report ne sera accordé.

Adopté par le Conseil d'administration le 10 septembre 2026.